



Qu'ai je le droit de faire ,,,,,,,,,,,,,,

Par **FRANCE83**, le **09/01/2009 à 16:43**

J'ai fait posé une "cuisine aménagée"" il n'y avait rien dans le logement lorsque j'en ai pris possession, pas même un évier . Si je déménage de cet appartement puis-je démonter cette cuisine , payée tout à mes frais? Merci de me répondre .

Par **guilotine**, le **09/01/2009 à 17:25**

bonjour le logement peut être remis en l'état des lieux **certain propriétaire l'exige directement** .

Quant aux cuisines aménager le plus gros souci c'est que souvent tout est fait pour le logement ,

un changement est souvent impossible on n'a rarement le même logement.

cordialement